



Assemblée générale

Distr. limitée
9 février 2017
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-quatrième session
Vienne, 30 janvier-10 février 2017

Projet de rapport

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

1. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".
2. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Bélarus, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Oman et Sri Lanka. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:
 - a) "Le point sur les satellites météorologiques de la NOAA", par le représentant des États-Unis;
 - b) "Recherches chinoises concernant les applications des technologies de l'information spatiale dans le domaine de la santé", par le représentant de la Chine;
 - c) "Le GMES et l'Afrique: état des lieux", par l'observateur de la Commission de l'Union africaine.
4. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux sur la télédétection, notamment dans les domaines suivants: surveillance du changement climatique; gestion des catastrophes; marées noires; sécurité civile; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau pour leur teneur en aérosols et polluants; météorologie et prévisions météorologiques; archéologie, agriculture et sylviculture; détection des eaux souterraines; irrigation, sécheresse et surveillance des zones humides; surveillance des zones côtières, des récifs et de la mangrove, mise en valeur des bassins versants et occupation des sols; détection des modifications des sols; surveillance de l'exploration minière, de la couverture de glace et des glaciers; océanographie et surveillance des températures et des couleurs; aménagement rural et



urbanisme; développement des infrastructures; sciences médicales et études épidémiologiques; et quantification du rendement des cultures.

5. Le Sous-Comité a noté les efforts que faisaient les pays en développement pour utiliser les données d'observation de la Terre afin d'accroître les capacités nationales de réduction de la pauvreté, de promouvoir le développement socioéconomique grâce à l'exploitation rationnelle et durable des ressources, et d'améliorer la qualité de la vie de leurs populations.

6. Le Sous-Comité a aussi noté que face à l'usage croissant de données d'observation de la Terre par les décideurs aux niveaux national et local, les opérateurs de satellites devaient faire en sorte que ces données soient davantage disponibles et accessibles.

7. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les initiatives de constitution de capacités, les séries d'ateliers de formation et les autres activités organisées par les agences spatiales de pays développés en coopération avec leurs partenaires de pays en développement et portant sur le traitement de l'imagerie satellitaire ou l'utilisation des données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes.

8. Le Sous-Comité a noté le grand intérêt que manifestaient les États membres pour une coopération internationale aux fins de la collecte, du traitement et de la diffusion de données et d'applications d'observation de la Terre, en particulier au profit de pays en développement, afin de faciliter la prise de décisions éclairées. À cet égard, il a noté que l'existence de nombreuses données d'observation de la Terre et de nombreux fournisseurs d'applications en ligne, comme le Système régional de visualisation et de surveillance (SERVIR), donnaient l'occasion aux décideurs nationaux et locaux d'utiliser des informations satellitaires.

9. Le Sous-Comité a noté que plusieurs satellites d'observation de la Terre de prochaine génération en projet permettraient d'observer à haute résolution, avec une haute précision et de manière continue l'environnement terrestre. Il a aussi noté que des États membres prévoient de coordonner et mettre au point des satellites isolés et des constellations de satellites pour accroître la couverture et la capacité de répondre à la demande croissante de données et de services d'observation de la Terre.

10. Le Sous-Comité a aussi noté l'appui fourni par un certain nombre d'États membres, par l'intermédiaire de leurs agences spatiales, au Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour mieux faire connaître les possibilités offertes par la télédétection satellitaire pour améliorer les données géoréférencées et constituer d'autres ensembles de données requis au niveau mondial.

11. Quelques délégations ont souligné l'importance de l'imagerie radar et celle de l'imagerie hyperspectrale pour améliorer la gestion et la cartographie des ressources minérales et des caractéristiques géologiques sur de grandes étendues, tout en notant qu'il restait nécessaire, à cet égard, de permettre un accès plus abordable aux images satellitaires à haute résolution, tant hyperspectrale qu'optiques. Le recours aux observations et aux données *in situ* pour améliorer les informations tirées de l'imagerie satellitaire et la mise au point de nouvelles applications basées sur les données d'observation de la Terre utilisant l'apprentissage automatique et l'apprentissage "en profondeur" ont aussi été évoqués.

12. On a estimé que pour accroître l'utilisation des données de télédétection et des outils techniques associés, en particulier dans les pays en développement, il faudrait encourager la constitution de partenariats avec des opérateurs de satellites pour construire et exploiter des stations au sol aux niveaux local et national.

13. On a estimé que tous les États membres devraient être encouragés à mettre en place un cadre juridique approprié pour surveiller et protéger la collecte et l'utilisation des données d'observation de la Terre potentiellement sensibles.

14. Le Sous-Comité a aussi pris note de l'accord de coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau relatif à la promotion de la science et de la technologie spatiales pour traiter le problème croissant de la pénurie d'eau dans le monde, et à la création d'un portail de connaissances sur l'espace et l'eau pour présenter les avantages de la télédétection dans la gestion de l'eau.

15. Le Sous-Comité a aussi pris note des diverses activités relatives à la surveillance et à la gestion de l'eau à l'aide de la télédétection, soulignant que l'eau était essentielle dans tous les aspects des activités humaines et que trop de personnes de par le monde continuaient de souffrir de la pénurie d'eau ou n'avaient pas accès à de l'eau salubre. Les catastrophes liées à l'eau, comme les typhons, les tsunamis, les sécheresses et les inondations constituaient une menace permanente pour les populations dans le monde entier, et il était donc impératif de recourir aux techniques de télédétection pour résoudre ces problèmes liés à l'eau.

16. Le Sous-Comité a noté en outre le soutien constant apporté aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et du fait que le Service géologique des États-Unis avait pris la présidence du CEOS pour 2017. Il a noté que la trente et unième session plénière du CEOS se tiendrait à Rapid City, Dakota du Sud (États-Unis), du 18 au 20 octobre 2017.

17. Le Sous-Comité a pris note du soutien constant apporté aux activités du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), et du fait que la nouvelle Initiative 18 du GEO visait à aider les pays à intégrer les données d'observation de la Terre dans les systèmes statistiques nationaux et mondiaux pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Il a également noté que la prochaine réunion du comité exécutif du GEO aurait lieu à Washington, en octobre 2017.

XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu, en particulier, des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

18. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné, comme thème/point de discussion distinct, le point 14 de l'ordre du jour, "Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications".

19. Les représentants de l'Afrique du Sud, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, d'Oman, du Pakistan, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites

par des représentants d'autres États membres et par l'observateur de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

20. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Gestion de l'orbite géostationnaire et retrait des objets en fin de vie", par le représentant d'Israël;

b) "Rapport de l'Union internationale des télécommunications sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites", par l'observateur de l'UIT.

21. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des informations fournies dans le rapport annuel pour 2016 du Bureau des radiocommunications de l'UIT sur l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires et d'autres orbites (voir www.itu.int/ITU-R/space/snl/report/), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance [A/AC.105/C.1/2017/CRP.14](#). Il a invité l'UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

22. Quelques délégations ont estimé que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu'il fallait l'exploiter de façon rationnelle; et qu'il fallait la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire devait être utilisée dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi par les traités pertinents des Nations Unies.

23. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé au paragraphe 196.2 de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

24. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire offrait des possibilités incomparables d'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, diffuser des connaissances et fournir une assistance médicale.

25. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation, par les États, de l'orbite géostationnaire sur la base "premier arrivé, premier servi" était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent, avec la participation de l'UIT, concevoir un régime qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales.

26. On a estimé que la façon dont étaient actuellement régies l'exploitation et l'utilisation de l'orbite géostationnaire avantageait essentiellement les pays disposant des capacités financières et techniques supérieures et que, de ce fait, il était nécessaire d'adopter des mesures pour prévenir une éventuelle domination de ces pays dans le domaine des utilisations de l'espace afin de tenir compte des besoins des pays en développement et des pays ayant une situation géographique particulière, tels que ceux des régions équatoriales.

27. Quelques délégations ont estimé qu'un certain nombre d'exploitants de satellites profitaient du système actuel d'attribution de créneaux sur l'orbite géostationnaire en acquérant des dizaines, voire des centaines de positions orbitales pour les revendre à

des prix plus élevés, ce qui entravait l'essor des programmes spatiaux de ceux qui seraient prêts à utiliser cette orbite unique à bon escient. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre estimé à cet égard qu'il faudrait répartir ces emplacements stratégiques de manière juste et conforme au principe d'égalité, en tenant compte du caractère fini de l'orbite, et réserver à chaque État au moins deux créneaux situés à proximité de leurs territoires nationaux.

28. Le point de vue a été exprimé qu'il pourrait être utile d'échanger des informations sur l'utilisation de l'orbite géostationnaire afin de répondre aux exigences des États, qui avaient besoin d'efficacité en la matière. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que les premières mesures à cet effet pourraient consister à établir des contacts entre le Sous-Comité et la Commission d'étude 4 du Secteur des radiocommunications de l'UIT-R ou bien à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 un point sur la manière d'utiliser plus efficacement l'orbite géostationnaire.

29. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire et un accès équitable à celle-ci qui tienne compte des besoins et intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique

30. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique".

31. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-cinquième session se tiendrait du 29 janvier au 9 février 2018.

32. Le Sous-Comité a également noté que, conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, et il a recommandé que les questions suivantes figurent dans ce projet:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection de la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. L'espace au service du développement socioéconomique durable.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.

11. Météorologie de l'espace.
 12. Objets géocroiseurs.
 13. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
(Travaux pour 2018 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (par. [...] et annexe II, par. 9 du présent rapport du Sous-Comité))
 14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Travaux pour 2018 indiqués dans le plan de travail pluriannuel élargi du Groupe de travail (A/71/20, para. 137))
 15. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
(Thème/point de discussion distinct)
 16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion/points distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.
33. Le Sous-Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2018 par le Bureau des affaires spatiales aurait pour thème "Vers de nouveaux horizons: la participation de l'industrie à UNISPACE+50 et au-delà".
34. Le Sous-Comité a pris note de la proposition du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG), distribuée sous la cote [A/AC.105/C.1/2017/CRP.18](#), et est convenu d'inscrire à son ordre du jour, au titre du point relatif aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, un échange général d'informations sur les questions liées à la protection du spectre des GNSS ainsi qu'à la détection et à l'atténuation des interférences, destiné à mieux faire connaître les efforts déployés pour atteindre l'objectif général de promotion de l'utilisation effective des services ouverts des GNSS par la communauté internationale. Le Sous-Comité a encouragé les États membres et les observateurs permanents du Comité à participer à l'échange ciblé d'informations qui aurait lieu dans ce cadre.
35. Le Sous-Comité a noté que l'équipe sur l'exploration de l'espace et l'innovation s'était réunie deux fois en marge de la session en cours du Sous-Comité, sous la présidence conjointe de la Chine, des États-Unis et de la Jordanie, en vue de définir son mandat et d'achever le rapport qu'elle présenterait à UNISPACE+50 en 2018. Le Sous-Comité a encouragé les États membres et les observateurs permanents du Comité à désigner des coordonnateurs chargés des liaisons avec l'équipe.
36. Le Sous-Comité a rappelé l'accord intervenu sa cinquante-deuxième session en 2015 ([A/AC.105/1088](#), par. 275) et a estimé que des mesures supplémentaires s'imposaient concernant la gestion de présentations scientifiques et techniques. Il est donc convenu de ce qui suit: a) les États membres et les observateurs du Comité qui souhaitaient faire des présentations scientifiques et techniques devraient en informer le Secrétariat au plus tard une semaine avant le début de chaque session du Sous-Comité; et b) le Secrétariat prendrait les décisions voulues concernant la programmation des présentations dans le souci d'assurer la bonne marche de la session.